

FICHE D'INSCRIPTION



2023
2024

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Sexe : F M

Taille (cm) : _____ Licence : Renouvellement Création Mutation N° Licence : _____

Nationalité : Française Autre (préciser) : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___ à _____

Profession ou classe : _____

Email (**BIEN LISIBLE**) Obligatoire : _____ @ _____

Tel portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tel fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Informations complémentaires importantes que vous souhaiteriez transmettre (allergies, traitement médical ...) : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Tel : ___ / ___ / ___ / ___ / ___



PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR CONSTITUER LE DOSSIER

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Formulaire de demande de licence renseigné (daté et signé)
- QS Sport complété (adulte différent de celui du sportif mineur)
- 1 photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
- Photocopie carte identité (**nouvel adhérent**)
- Certificat médical – **NOUVELLES RÈGLES CI-DESSOUS**
 - ✓ Mineur (2006 et +) : Il est obligatoire uniquement dans les 2 cas précis :
 - Le QS du sportif mineur présente une ou plusieurs réponses négatives
 - L'enfant est surclasséEn dehors de ces 2 aspects, il n'est plus à fournir !
 - ✓ Majeur (2005 et -) : Il est valable 3 saisons d'affilée en cas de renouvellement. Il reste à fournir pour les raisons qui suivent :
 - Le QS Sport présente une ou plusieurs réponses négatives
 - Création de licence
 - Fin de validité des 3 saisons.

NB.: tout certificat transmis doit être daté de moins de 3 mois.



PAIEMENT / COTISATION

Païement :

- En ligne sur Sport Easy (possibilité en 3X sans frais)
- Par chèque à l'ordre du VCHPL (possibilité en 4X sans frais)
- L'association accepte le Pass Sport. Si paiement par chèque, déduire le montant de la cotisation de 50€ et joindre le justificatif
- Vous pouvez aussi payer votre licence sous forme de don* et profiter de nombreux avantages (cf. page 3)

« AUCUN JOUEUR NE SERA AUTORISÉ À PARTICIPER À PLUS DE 3 ENTRAÎNEMENTS SANS AVOIR RENDU SON DOSSIER COMPLET ET RÉGLÉ SA LICENCE. »

COTISATION HORS TENUE *

CATÉGORIE	MONTANT	SEANCE HEBDO
SENIORS (2005 et inférieur)	210 €	2
JEUNES (2006 et supérieur)	175 €	2
LOISIRS INDOOR	135 €	1
BEACH EXTENSION	50 €	1
CRÉATION BEACH LOISIRS	100 €	1

* Tarifs équipements communiqués ultérieurement

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Parent ou Tuteur (1)

NOM : _____
Prénom : _____
Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Email : _____

Parent ou Tuteur (2)

NOM : _____
Prénom : _____
Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Email : _____

Je soussigné(e) _____

1. Autorise mon enfant mineur

- ⇒ à participer à l'activité de Volley-Ball au sein du Club (entraînements, championnats, stages)
- ⇒ à utiliser les moyens de transports inhérents à l'activité
- ⇒ à sortir seul du gymnase en fin d'activité

OUI NON

2. Autorise une (ou plusieurs) autre(s) personne(s) que le représentant légal à venir chercher l'enfant :

- ⇒ _____ lien de parenté : _____
- ⇒ _____ lien de parenté : _____

3. Autorise l'association :

- ⇒ à faire pratiquer sur mon enfant, toute intervention médicale jugée indispensable par le corps médical
- ⇒ à photographier, filmer mon enfant et à utiliser son image sur nos supports de communication (Presse, site web, etc.)

OUI NON

site web, etc.)

Référence aux articles 7 à 15 du Code Civil, 226-1 à 226-7 du Code Pénal, 484 à 492-1 du Code de procédure civile et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978

DROIT À L'IMAGE POUR LES MAJEURS

Je soussigné(e) _____ consens à être photographié(e) / filmé(e) par l'association et ses représentants. J'autorise à reproduire et à diffuser, à titre non exclusif, tout ou partie des photos me représentant, pour être exploitées notamment sur des documents de communication physiques ou numériques (brochure, site internet...), édition numérique (cd-rom, cd photo...), articles et annonces de presse, internet (ordinateurs, smartphones, tablettes...). Les utilisations de mon image ne devront en aucune façon porter atteinte à ma vie privée, et plus généralement me nuire ou me causer un quelconque préjudice.

Je reconnais par ailleurs que je ne suis lié(e) à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature de

l'intéressé(e) :



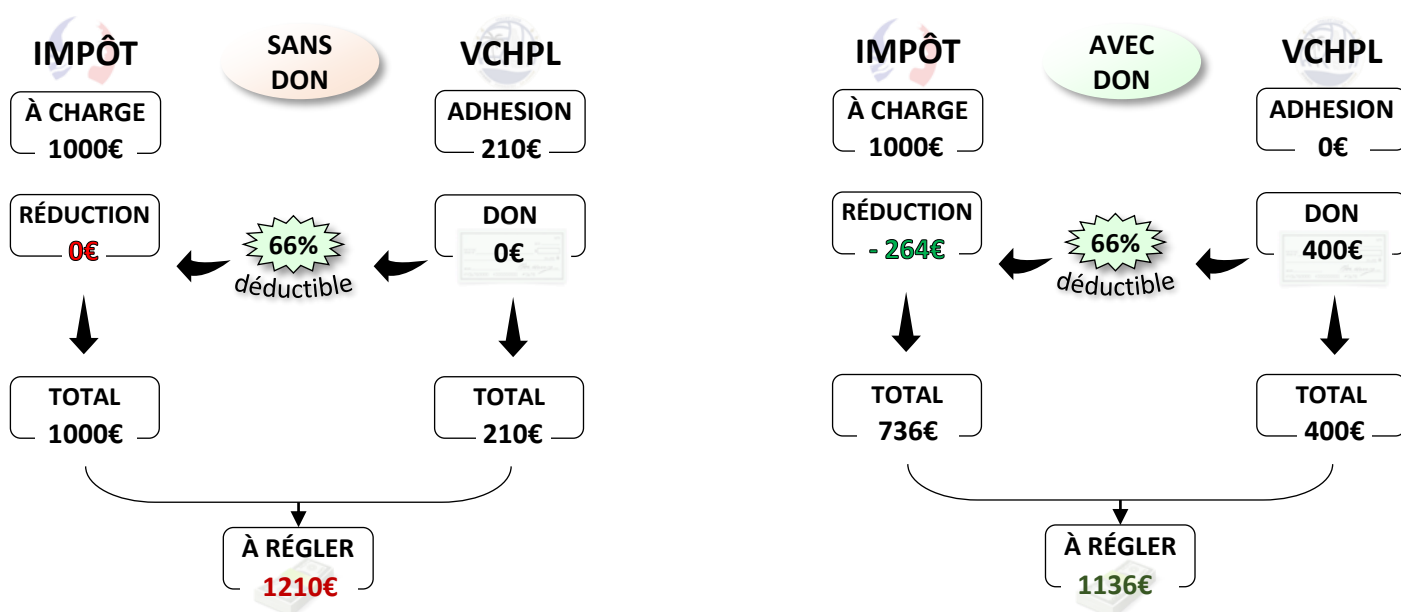
DON À UNE ASSOCIATION SPORTIVE : RÉDUCTION D'IMPÔT

« Pour les licenciés imposables, pour les parents imposables des enfants licenciés, nous vous proposons de baisser le montant de vos impôts sur les revenus, en faisant un don au VCHPL, ce qui permettra au club de financer l'achat de matériels (ballons, mires...), de financer des projets du club (organisation de manifestations nationales, tournois, rencontres, beach...)

NB.: *non cumulable avec la remise Pass Sport* »

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100€ donne droit à une réduction de 66€

Exemple avec et sans don : Mon impôt est de 1000€ / Mon adhésion au club est de 210€



Dans notre exemple illustré, la formule « avec » don vous fait économiser 74€ grâce à la réduction d'impôt. En complément, votre générosité permettra d'aider considérablement le Club pour l'ensemble de ses finances évoquées plus haut.

Choix de la Formule pour la saison 2023/2024 :

- Formule N°1 cotisation annuelle licence, sans don au club
- Formule N°2 cotisation annuelle licence, sans don au club avec Pass Sport (-50€)
- Formule N°3 cotisation annuelle licence + don + reçu fiscal

NOUS POUVONS VOUS AIDER AFIN DE CHOISIR LA MEILLEURE SOLUTION EN FONCTION DE VOTRE SITUATION.
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

vchpl.tresorerie@gmail.com



RÈGLEMENT DU VCHPL

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts et ne pourra être modifié qu'après accord de l'Assemblée Générale.

1. MEMBRES

- a. Sont reconnus actifs tous les adhérents régulièrement licenciés pour la pratique sportive :
 - ✓ Soit comme pratiquant
 - ✓ Soit comme officiels ou dirigeants
 - ✓ Ainsi que toute personne ne désirant pas faire de compétition, ayant acquitté sa cotisation pour l'année en cours, versée au début de l'année sportive.
- b. La demande d'admission de membre doit être, pour les mineurs, accompagnée d'une autorisation écrite du père, de la mère ou du tuteur.
- c. Tous les membres seront licenciés à la Fédération dirigeante à laquelle est affiliée l'association.
- d. Tout membre qui adhère à l'association se doit de respecter les statuts et le règlement intérieur de celui-ci.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

- a. Aura lieu en fin de saison sportive sur l'initiative du Bureau du Comité Directeur.
- b. Pourra être réunie exceptionnellement par le Comité Directeur, à la demande de la moitié au moins de ses membres.
- c. Elle comprendra la présentation des rapports d'usage : D'activité, Moral et Financier
- d. Vote lors de l'Assemblée Générale :
 1. Seront votant tous les membres adhérents âgés de seize ans au moins au jour du vote et à jour de leur cotisation et représentants des moins de 16 ans.
 2. Le vote par procuration est autorisé
 3. Est éligible au Comité Directeur toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans au moins le jour du vote et licencié au jour de la réunion.
- e. Convocation à l'Assemblée Générale : toutes les convocations à l'A.G. (ordinaire ou extraordinaire) sont destinées par simple lettre ou par mail, envoyées 15 jours avant la date de réunion, à tous les adhérents et éventuellement par un avis de la presse. L'ordre du jour, qui est indiqué par le Comité Directeur, est inscrit sur les convocations.

L'ADHESION AU SEIN DU CLUB VCHPL IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.

À _____

le ___ / ___ / ___

Lu et approuvé

Signature :

